

La situation dans l’Afrique des Grands Lacs : ni paix ni guerre

Pierre-Paul DIKA

Docteur en Droit public

Enseignant Chargé de Cours, FSJP, Université de Ngaoundéré, Cameroun

Cette région d’Afrique située entre l’Afrique centrale et de l’Est est un espace géographique qu’il n’est pas facile de circonscrire¹. En effet, l’expression « Afrique des Grands Lacs » a été de prime abord utilisée par les explorateurs comme les anglais Richard Francis Burton (1821-1890) et John Rowlands Morton Stanley (1841-1904), venus à la recherche des sources du Nil. Cette expression a ensuite disparu au profit de celle « d’Afrique inter-lacustre », traduction d’une expression allemande. Ce Terme désignait en image aquatique, assez éloignée de la réalité géographique de cette région dominée par la montagne.

Le terme « Afrique des Grands Lacs » a refait surface en 1979 à la faveur d’un colloque organisé à Bujumbura (capitale du Burundi), consacré à la « civilisation ancienne des peuples des Grands Lacs », et désignant un ensemble composé de la Tanzanie, l’Ouganda, le RDC (République démocratique du Congo, ex-Zaïre), le Burundi et le Rwanda.

Notons que sur le plan, politique, ce colloque avait été tenu trois années après la création de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) le 20 septembre 1976 à Gisenyi (ville frontière entre la RDC et le Rwanda), en l’occurrence composé de trois pays, le Burundi, le Zaïre (ancienne appellation de la RDC), et le Rwanda. Avec la mise en place de la CIRGL (Conférence internationale sur la région des Grands Lacs) dont l’inauguration officielle de secrétariat exécutif s’est tenue à Bujumbura en mai 2007, cette région s’est politiquement étendue à douze Etats que sont l’Angola, le Burundi, le Congo Brazzaville, la RDC, la RCA, l’Ouganda, le Rwanda, le Kenya, la Tanzanie, la Zambie et le Soudan.

Depuis plus de cinquante années, cette région est sans contexte meurtrie et martyrisée. Elle a en effet, depuis la décolonisation, elle a connu purification ethnique et génocide au cours des décennies 1960, 1970 et 1990, guerres régionales et nouvelles guerres civiles dès la décennie 1990. Les victimes de ces atrocités se comptent par millions. S’ajoute à ce tableau funeste les populations en déshérence, soumises à l’exil, les déplacements forcés, la faim, la misère, la violation des droits fondamentaux et la mauvaise gouvernance.

¹ Cette région est en effet parfois confondue avec l’Afrique centrale, bien que cela ne concerne pas les mêmes pays. L’Ouganda est considérée comme faisant partie de l’Afrique de l’Est et parfois même le Burundi et le Rwanda qui sont à la frontière des deux régions. Le Kenya (Afrique de l’Est) bordant le lac Victoria et la Tanzanie (Afrique australe) bordant le lac Tanganyika ne sont pas toujours considérés comme faisant partie des Grands Lacs, de même que les pays situés autour du Lac Malawi (Malawi, Mozambique et Zambie) mais qui font partie de la région des Grands Lacs.

Nous nous limiterons dans notre étude à trois pays que sont la RDC, le Burundi et le Rwanda et ce pour plusieurs raisons. La première est la grande proximité culturelle et linguistique. Les langues parlées par les habitants de cet ensemble appartiennent à une sous-famille des langues bantoues que sont notamment le kirundi (Burundi), le kinyarwanda (Rwanda). La seconde, qui découle de la première est que l'ethnie est devenue un facteur de déchirement et correspond à un phénomène social héréditaire (éleveurs contre agriculteurs). Le dévoiement de cette conception a laissé la place à un « sentiment catégorial racial »² qui s'est rapidement cristallisé. La troisième raison est que ces Etats servent de repères de base qui rendent comptent des formes d'expression de la violence, des différents acteurs (Groupes ethniques, groupes d'intérêt politique, Etats notamment), de leurs motivations, des mécanismes et des différents réseaux transfrontaliers qui ont mondialisé cette crise.

Par ailleurs, la division entre francophones et anglophones a marqué la région. En effet, le Burundi et le Rwanda ont été des colonies allemandes puis belges, la RDC après avoir été une possession de roi belge Léopold II, a été par la suite une colonie belge. Ces trois pays ont une histoire post coloniale (depuis les indépendances des années 1960) marquée par des déchirements et tensions. Rappelons pour le Burundi les massacres de 1972, l'élection puis l'assassinat de Melchior Ndadaye en 1993, l'alternance politique pacifique hutu/ tutsi de Pierre Buyoya et Domitien Ndayizeye résultant d'accords de paix après 2000 et l'élection de Pierre Nkurunziza en août 2005 aujourd'hui empêtré dans une crise politique. Pour ce qui est de la RDC, signalons l'assassinat de Patrice Lumumba en 1961, la longue dictature de Mobutu (1965-1997), la première guerre du Congo en 1998, (qui a évincé Mobutu du Pouvoir)³ et la deuxième guerre (1998-2002). Pour ce qui est du Rwanda, citons l'exil des tutsis, les républiques hutus de Grégoire Kayinbanda et Juvenal Habyarimana, le génocide de 1994 et la gouvernance de Paul Kagame, l'actuel Président du pays.

De ce qui précède, cette région (circonscrite aux trois pays cités dans note étude) constitue ainsi depuis plus de cinquante ans le ventre mou de l'Afrique de par son instabilité chronique.

Notre analyse portera d'une part sur la situation actuelle (l'état des lieux) d'une part (I) et sur les perspectives (ou tentatives de solution de règlement des tensions aussi bien par les Etats que par les organisations internationales que sont l'ONU, l'UA et la CIRGL) d'autre part (II).

I) L'état des lieux

Cet état des lieux ne peut faire l'économie des causes profondes et des implications

A) Des causes multiformes

Depuis une vingtaine d'années, la violence s'est exacerbée dans cette région d'Afrique précédée ou accompagnée de renversements inédits de pouvoirs. Nous pouvons citer les coups

² Selon Jean Pierre Chrétien, Historien, directeur de Recherche au CNRS.

³ Traduite par une invasion des troupes armées étrangères, parties du Kivu (Est de la RDC en 1996) composée du Rwanda et de l'Ouganda en aide à Laurent Désiré Kabila, père de l'actuel Président Joseph Kabila.

d'Etats au Rwanda et au Burundi suivis d'assassinats de chefs d'Etats notamment celui du Rwanda⁴, facteur déclencheur du génocide tutsi en 1994. Pour ce qui est de la RDC, une guérilla conduite par l'AFDL (Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo) alliée à des éléments rwandais et ougandais dès le milieu de l'année 1996 et un renversement du pouvoir laquelle s'est accompagnée de massacres des populations rwandaises hutu en errance dans le pays depuis 1996. Cette guérilla a conduit à une invasion du pays par des troupes étrangères à partir de septembre 1996 entraînant la première guerre du Congo. Ces bouleversements ont traumatisé cette région d'Afrique et aujourd'hui encore des interrogations sur la possibilité d'une dynamique de paix se font jour.

Les acteurs de ce conflit que l'on nommera acteurs primaires par opposition aux acteurs secondaires et tertiaires⁵ sont multiples et nous citerons pour sur les Etats touchés, les groupes ethniques, les groupes armés (AFDL, APR, RCD, Mayi-Mayi), les partis politiques.

Les mobiles d'implication dans ces conflits sont divers et complexes et sont à lier à l'engagement politique instrumental et sentimental de la population. En effet les contextes politiques, économiques et sociaux endogènes tiennent une place importante dans l'éclosion des violences. Les mobiles d'implication sont divers et concernent les intérêts socio-économiques, politiques, communautaires (ethniques) ou institutionnels⁶. Au regard des trois pays faisant l'objet de notre étude, plusieurs combinaisons de relations peuvent être mises en exergue : ethnicité et classe, classe et politique, ethnicité et politique et enfin économie et politique, pour ne citer que ces exemples.

De l'analyse des combinaisons, apparaît l'importance du facteur politique qui a été l'élément central. En effet les révoltes, les mouvements générés pour cause d'insatisfaction économique ou communautaire ont été orchestrés par des dirigeants des groupes pour leur donner une formulation politique instaurant dès lors la violence en expression politique. Au Rwanda et au Burundi, les conflits ont d'abord eu une base communautaire avant de voir l'intervention de l'Etat afin de rétablir une situation de non guerre. En RDC (ex-Zaïre), le pays a accumulé des handicaps (que sont le parti unique militarisé, un régime dictatorial, une conférence nationale mal achevée, des élections toujours repoussées pour ne citer que ces exemples) qui rendaient la violence et la contreviolence inévitables. L'Etat a instauré la violence en stratégie politique envers sa propre population et envers les opposants. La population a répondu par une violence populaire caractérisée par des émeutes et des pillages, des conflits interethniques et la guerre civile déclenchée de l'Est du pays par l'AFDL.

Le point commun entre ces trois pays est que dans tous les cas, le rôle de la jeunesse urbaine sera déterminant dans l'évolution des violences. S'estimant victimes du système en place⁷ les jeunes ont été des acteurs clés des conflits.

⁴ Juvenal Habyarimana en l'occurrence.

⁵ Nous étudierons ces acteurs dans la seconde partie de notre étude.

⁶ Cyril Musila, « Instrumentalisation des conflits de paix dans la région des Grands Lacs, 2000. http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-33_fr.html. (consulté le 03 décembre 2015).

⁷ Chômage, corruption, déscolarisation, échecs scolaires.

Ces mobiles d'implication sont en lien avec les mécanismes et l'instrumentalisation socio politique des conflits. Citons de prime abord les « saignées démographiques »⁸ par l'exil et les massacres. Après les indépendances des années 1960, l'exil, les bannissements du territoire, les départs et retours massifs de réfugiés, les épurations ethniques sont monnaie courante. Le cas rwandais illustre ce fait puisque les hutus et les tutsis se succèdent au pouvoir par les armes, l'arrivée au pouvoir des uns poussant les autres à l'exil en RCD, au Burundi ou en Ouganda.⁹ Citons ensuite les alliances internes et externes et les appartenances politiques qui suivent deux logiques¹⁰ communes aux trois pays. La première serait une entente entre les hommes forts du moment des trois Etats pour asseoir leur pouvoir et celui de leurs groupes d'appartenance que sont l'armée, le parti, l'ethnie pour ne citer que ces exemples). Ces ententes sont scellées par des institutions politiques de coopération entre les signataires.¹¹ La seconde, par le biais du binôme hutu-tutsi, met face à face l'élite politico-militaire et ses populations dont les extrémistes jouent un rôle clé. En effet, l'élite (diplômés) qui instrumentalise ce binôme théorise l'antagonisme afin de créer une division des opinions publiques de sorte que leur adhésion et l'acquisition des alliances se tissent en fonction de la séparation des deux ethnies.

Au final, le peuple engagé et victime de cette manipulation attendrait en retour des avantages promis que sont la terre pour l'élevage et l'agriculture. Du côté de la RDC, les conflits avec les voisins des Grands Lacs se sont nourris de l'usage de la nationalité. L'afflux des réfugiés rwandais aux frontières du Zaïre en 1996 (aujourd'hui RDC) a créé un climat de violence dans les régions frontalières rwando-congolaises¹². La création de la peur comme impératif d'une économie de la violence¹³. Ces données attestent du caractère dynamique des conflits malgré des tentatives de résolution par des négociations de cessez-le-feu.

En effet, dans ces trois pays, des efforts de pacification ont été entrepris dans les années 1990. Seul celui du Rwanda a donné lieu à des accords de paix, ce ne fut pas le cas pour le Burundi et le Zaïre (actuel RDC). Au Rwanda, la signature des accords d'Arusha (Tanzanie) du 4 août 1993 destiné à mettre un terme à trois années de guerre par la mise sur pied d'une nouvelle armée dans laquelle seraient repris des soldats de l'armée gouvernementale et du FPR. Mais la présence de l'UNAMIR¹⁴ n'a pas pu empêcher le génocide de 1994. Au Burundi, l'ONU n'a pas créé de force de maintien de la paix pour trouver une solution à la crise armée. Pour ce qui est du Zaïre enfin, malgré les appels des autorités à une intervention d'une force d'interposition avant le déclenchement de la rébellion en 1996 pour superviser le retour des réfugiés rwandais, ni l'ONU et encore moins l'OUA n'ont envisagé l'envoi de cette force. Seule l'Afrique du Sud de Nelson Mandela se proposa de mener de mener les négociations

⁸ L'expression est de C. Musila, *ibid.*

⁹ Ces exils et massacres sont selon C. Musila des mécanismes poursuivant des objectifs que sont l'élimination physique des ennemis du champ politique et du territoire.

¹⁰ C. Musila, *op.cit.*,

¹¹ Le cas de la CEPGL est à noter.

¹² Violences contre l'écosystème, contre le gouvernement rwandais et contre-violence rwandaise.

¹³ La marche victorieuse de l'AFDL vers Kinshasa (de septembre 1996 à mai 1997) s'est inspirée de l'avancée du FPR rwandais en 1994.

¹⁴ United Nations Assistance Mission for Rwanda.

entre le gouvernement de Mobutu et l'AFDL, ces dernières échouèrent parce que l'AFDL boudèrent la dernière table des négociations en mai 1997.

Au final nous pouvons mettre en lumière deux principales causes des conflits dans la région des Grands Lacs. La première est la dynamique frontalière mal organisée ou mal exploitée. En effet, ces causes sont à trouver aussi bien dans les Etats qui la composent que dans la région elle-même. Pour ce qui est des Etats, citons les clivages ethniques, l'aggravation des problèmes fonciers, l'affaiblissement de la cohésion interne, la répartition inégale des richesses et des chances et le contrôle des matières premières¹⁵. Au niveau de la région, citons l'espace géographique des trois Etats faisant l'objet de notre étude (RDC, Burundi, Rwanda), qui est un véritable épicode des conflits, l'existence de liens historiques ethniques et culturels, sociaux et politiques étroits entre ces peuples, la porosité des frontières, les mouvements forcés de population (réfugiés et déplacés à l'intérieur du pays¹⁶ faisant des frontières des couloirs de transmission des conflits, et enfin se constitue une sorte de guerre transnationale ou se trouvent impliqués les Etats, les groupes armés, des marchés de syndicats de crime pour ne citer que ces cas.¹⁷ La seconde cause est la mauvaise gouvernance politique et économique. La crise quasi perpétuelle dans cette région d'Afrique est perçue comme la conséquence d'une accumulation de problèmes complexes et interdépendants comme la mauvaise gouvernance, l'absence de démocratie, les politiques d'exclusion, la violation des droits fondamentaux, la corruption et la misère¹⁸. Du fait des potentialités naturelles qu'elle regorge, cette région attire des convoitises conduisant à de nombreux réseaux illégaux liés à l'exploitation et au commerce illégal des minerais.¹⁹ Force est de constater que des multinationales étrangères s'approvisionnent auprès d'opérateurs économiques établis dans des sites miniers à travers des réseaux mafieux.

L'appauvrissement des populations est une autre source d'inquiétude. En effet, ces pays ont un indice de développement humain très bas (exception faite du Rwanda aujourd'hui) et les populations souffrent de frustration laquelle est source de tensions sociales. L'échec de politiques de développement, la marginalisation de la majorité de la population, la destruction des infrastructures économiques et sociales par les conflits armés ont réduit l'accès que services sociaux de base. Ces données ont fragilisé les fondements économiques du développement urbain, faisant des populations démunies les proies faciles des manipulations des politiciens, parfois même des mouvements rebelles. Enfin l'absence de moyens de

¹⁵ La RDC est l'un des premiers pays producteurs de matières premières au monde.

¹⁶ Le cas de la RDC est à cet effet notable, puisque 429 000 réfugiés de ce pays vivent au Burundi, en Ouganda, au Rwanda et en Tanzanie. Plus de 2,6 millions de personnes sont déplacés à l'intérieur de ce pays

¹⁷ Lire pour cette première cause Roger Nsibula, Chargé de programmes CIRGL « Le conflit de la région des Grands Lacs : Les causes, implications sociales, économiques et politiques et le perspectives », mars 2013 ; http://www.cafrad.org/Workshops/Ouagadougou25-27_03_13/Nsibula.pdf. (consulté le 02 décembre 2015).

¹⁸ Analyse de Roger Nsibula, idem.

¹⁹ L'on peut se demander si la richesse du sous sol de l'Est de la RDC sera toujours source de convoitise, de conflits et de trafics de toute sorte.

transport et de communication crée des zones de non droit dans lesquelles des seigneurs de guerre circulent librement²⁰ et ou se commettent des atrocités de toute sorte.

Les implications de ces conflits dans les Grands Lacs sont économiques, sociales et politiques

B) De multiples implications

A l'instar des causes, les implications sont de multiples ordres, sociaux, économiques et politiques.

Au regard des implications sociales, notons une déstructuration des équilibres. Les victimes de combat, les personnes vulnérables (notamment les femmes et les enfants) les réfugiés et les déplacés internes, constituent une réalité frappante. Ces personnes sont victimes de traitements inhumains, les massacres, génocides et violences sexuelles étant légion.

En effet, cette région d'Afrique a été et le reste encore, marquée depuis deux décennies par des massacres ayant occasionné plus de 800 000 morts au Rwanda, 300 000 morts au Burundi et plus de 5000 000 en RDC²¹. Pour ce qui est de la RDC, les populations, fuyant les combats se réfugient dans les forêts, cohabitant avec les prédateurs naturels, dans une sous alimentation et un environnement porté à la destruction. Si le nombre de réfugiés répartis dans les Etats de la région reste stable, il reste important puisqu'il était de 908 000 en 2012²².

Les violences sexuelles de masse basées sur le genre sont aussi une caractéristique de cette région, aussi bien en milieu urbain que rural. Cette pratique est à l'origine de la recrudescence du VIH dans la région. Cet état de chose a un impact important sur le système éducatif. En effet, la qualité se dégrade, et la fuite des cerveaux vers les pays stables devient une réalité. Ainsi, les conditions d'une structuration sociale propice à la guerre sont posées puisque les adultes et les enfants vivants dans les camps de réfugiés ou de déplacés se retrouvent démunies, sans emploi et par là constituent un réservoir de main d'œuvre pour des activités illégales comme le banditisme et les groupes rebelles.

Les implications économiques sont le reflet des implications sociales. En effet, la dégradation des infrastructures et de l'outil de production est la conséquence logique des conflits. Les centrales électriques, les réseaux de transport et de communication, les écoles et les équipements sanitaires constituent la triste réalité. L'urgence dans la réhabilitation de ces infrastructures doit ainsi devenir la priorité des Etats, notamment en RDC, le pays le plus vaste et le plus peuplé des trois pays des Grands Lacs objets de notre étude. En conséquence, le climat des affaires devient négatif, les recettes fiscales s'amenuisent et ces Etats sont contraints de les transférer vers le secteur militaire. La dégradation du secteur économique a

²⁰ Joseph Kony et son mouvement, les May May, le M23, le Conseil National pour la défense du peuple, pour ce citer que ces exemples.

²¹ Chiffres tirés de R. Nsibula, op.cit.,

²² Chiffres du PAM. Notons aussi que selon le HCR, si on prend en compte l'Afrique centrale suite à la tension au Nord est du Nigéria et à la crise centrafricaine, on dénombre en 2015 près de 5 millions de réfugiés et de déplacés internes dans ces deux régions.

aussi pour conséquence la criminalisation des économies et l'irruption d'économies parallèles. En effet, en RDC notamment, et ce à cause notamment de la richesse de son sous sol, et la grande étendue du territoire²³ des secteurs économiques échappent au contrôle de l'Etat. Aussi, les alliances criminelles entre négociants, marchands d'armes, entreprises privées, représentants des pouvoirs publics, implication des militaires dans la vente d'armes de guerre sont légion. Du fait de la porosité des frontières, des opérateurs économiques issus de pays voisins de la RDC (Ouganda, Rwanda, Burundi) sont ainsi impliqués dans ces activités²⁴.

Les implications politiques sont aussi liées aux deux premières. En effet, comme stipulé plus haut, la crise de développement qui sévit dans cette région est liée à la crise politique. Cet état de fait explique le retour sans cesse cyclique de la violence²⁵. Du fait de leur nature²⁶, leur échelle²⁷, leur durée²⁸ ces conflits ont à juste titre compromis la stabilité nationale (un peu moins au Rwanda), et surtout régionale qui est indispensable à l'intégration économique. En conséquence, les relations entre les Etats concernés ne sont pas toujours au beau fixe²⁹.

A bien y voir, selon R. Nsibula ces conflits sont « *à la fois la cause et la conséquence du fait que les Etats n'offrent pas l'environnement nécessaire à l'épanouissement de la démocratie participative et de la bonne gouvernance* ³⁰ ». Cela se traduit notamment par l'exclusion de candidats pour des motifs ethniques, et par ricochet par la remise en cause de la légitimité des leaders politiques par des mouvements d'opposition, et c'est le cas depuis quelques années dans les trois pays cités³¹.

Malgré cette situation tendue, des tentatives de solutions politiques sociales et économiques ont été initiées.

²³ C'est l'un des plus grands pays d'Afrique avec une superficie de 2 344 860 km². L'éloignement de Kinshasa (la capitale) de l'Est du pays (Nord Sud Kivu notamment, le mauvais état ou l'absence de routes sont des facteurs naturels non négligeables.

²⁴ La tension entre La RDC et le Rwanda est permanente du fait des réfugiés de deux pays, et du fait aussi de l'implication du Rwanda dans les deux guerres du Congo.

²⁵ Les vingt dernières années sont en effet les plus violentes. Les troubles actuels au Burundi ont une origine politique.

²⁶ Politique,

²⁷ Régionale

²⁸ Quai permanente

²⁹ L'exemple congolo-rwandais en est l'illustration.

³⁰ R. Nsibula, op.cit.,

³¹ La réforme constitutionnelle prévue en RDC a été abandonnée suite aux protestations des populations, la tension actuelle au Burundi suite au troisième mandat de P. Nkurunziza contrairement à ce que prévoit la constitution (le Président arguant que son premier mandat résultait de l'Assemblée nationale et pas d'une élection) et au Rwanda, la réforme constitutionnelle permettra au Président P. Kagame de rester au pouvoir jusqu'en 2035

II) Des tentatives de solutions politiques, économiques et sociales

La résolution des conflits qui minent cette région depuis plus de deux décennies doit prendre en compte les aspects politiques, économiques et sociaux. Une attention particulière sera de prime abord portée sur les différents acteurs (A) de ce conflit avant de mettre en lumière les initiatives aussi bien nationales, régionales qu'internationales (B)

A) De multiples acteurs

La nature multidimensionnelle du conflit met à jour trois types catégories d'acteurs.

La première, qui correspond aux acteurs primaires, rassemble les parties dont les intérêts dans la situation de conflit sont contradictoires. Ces acteurs sont directement concernés par le conflit et leur engagement est pour sûr partisan. Nous pouvons citer les Etats touchés, les groupes ethniques (hutu, tutsis), les groupes armés comme le CNDP³² (Congrès national pour la défense du peuple (RDC), le FDLR³³, l'APR, l'AFDL (Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo)³⁴, RCD, les Mayi Mayi, le M23 (proclamé le 6 mai 2012), les partis politiques, pour ne citer que ces exemples.

La seconde correspond aux acteurs qualifiés de secondaire. On y inclut les parties qui ne sont pas directement concernées par le conflit mais qui ont un intérêt direct dans l'issue du conflit et qui sont par ce biais partisans. Ce sont les voisins régionaux, lesquels sont de nouvelles puissances militaires émergentes comme l'Ouganda, confirmées comme l'Afrique du Sud, l'Angola, et dans une certaine mesure le Soudan. Ces partenaires sont dans des jeux d'alliance (l'Ouganda a soutenu l'avancée de l'AFDL en 1996 et 1997), l'Afrique du Sud étant la puissance négociatrice (notamment entre le pouvoir de Mobutu et l'AFDL de L. Kabila, père de l'actuel Président de la RDC), l'Angola à l'occasion de la seconde guerre du Congo (1998-2002). Ces acteurs ont été partenaires (Ouganda et Rwanda en 1996-1997), alliés, (Angola et RDC pendant la deuxième guerre du Congo (1998-2002), et négociatrices (L'Afrique du Sud de Mandela en 1997 et celle de T. Mbeki en 2002 de par l'accord de Sun city pour la RDC.

La troisième et dernière catégorie correspond aux acteurs qualifiés de tertiaires. Cette classification distingue trois types d'acteurs. Le premier a trait aux tiers qui observent avec résignation et ne veulent pas être impliqués dans le conflit. Mais ces derniers subissent les conséquences négatives du conflit comme l'exode des réfugiés (Le Congo Brazzaville accueille 23 200 réfugiés de RDC, les réfugiés originaires de RDC sont présent au Burundi-57 700-, au Rwanda-74 000-, et en Tanzanie-55 400), l'interruption des relations commerciales et le contre coup des sanctions économiques (cas des pays d'Afrique de l'Est membres de la CEPGL comme le Kenya, la Zambie et la Tanzanie notamment pendant le génocide rwandais de 1994). Le second type d'acteurs correspond aux tiers non intéressés et

³² Opérationnel en 2004 lors de son attaque sur Bukavu, Est de la RDC

³³ Forces démocratiques pour la Libération du Rwanda, encore en activité.

³⁴ Qui a conduit la chute de Mobutu le 17 mai 1997.

non impliqués qui désirent se maintenir à l'écart. Ce sont notamment les Etats des autres régions d'Afrique comme la CEDEAO, voire quelques Etats de l'Afrique centrale membres de la CEMAC et l'Afrique du Nord notamment. Le troisième type d'acteur correspond aux tiers qui s'impliquent activement dans la résolution du conflit³⁵. Ces acteurs sont qualifiés d'indirects et sont investis du rôle de garde fous, sont supposés faire preuve de neutralité et rétablir la paix par la médiation. C'est le cas notamment de la Communauté internationale, l'ONU et ses missions et institutions spécialisées (notamment le HCR pour ce qui est des réfugiés), les ONG des pays occidentaux. Vient ensuite la Troïka occidentale que sont les Etats-Unis, la France et la Belgique impliqués du fait, notamment pour les deux pays européens, de leur histoire coloniale et du fait aussi et cela vaut pour les Etats-Unis de leur statut de bailleur de fonds des Etats de la région. Leur statut de puissance et leur rôle financier et technique les oblige à s'interposer voire à s'impliquer. L'Afrique du Sud, première puissance régionale et militaire d'Afrique joue aussi un grand rôle de médiateur du fait notamment de son expérience nationale et de sa politique étrangère. Le pays s'est posé en médiateur lors de la première guerre du Congo (1996-1997), a joué un rôle au regard de la RDC avec l'accord de 2002 sur son sol à Sun city et, sous la présidence de N. Mandela s'est impliquée au Burundi. Enfin force est aussi de mentionner les organes régionaux à l'instar de la CIRGL et de l'UA.

Nombreux sont ces acteurs qui se sont impliqués dans des tentatives de résolution de la crise qui secoue cette région depuis plus de vingt années.

B) De multiples tentatives de résolution du conflit

Plusieurs acteurs se sont impliqués dans la tentative de résolution, à commencer par les premiers concernés, les Etats qui sont des acteurs primaires et les organisations internationales qui correspondent aux acteurs tertiaires.

Les Etats, premiers concernés ont esquissé des tentatives de solution au travers en premier lieu de la consolidation constitutionnelle. En effet, des élections générales voire présidentielles uniquement, se sont tenues respectivement en 2005, 2010 et 2015³⁶ au Burundi, en 2003 et en 2010 au Rwanda, en 2006 et en 2011 en RDC. Ces élections ont marqué la fin de la transition pour ces pays traumatisés par des conflits internes et ont été un socle de départ pour la paix institutionnelle,³⁷ et des avancées sociales. En effet, les trois Etats ont accru leur capacité à délivrer des services essentiels à leurs populations³⁸ et ce manière

³⁵ Ces derniers ont été un peu lents à la détente pendant les massacres de 1994 au Rwanda.

³⁶ Cette dernière ayant donné lieu à des contestations nationales et internationales du fait de la candidature et de la participation au scrutin de l'actuel Président, Nkurunziza, déclaré vainqueur.

³⁷ Cette année 2015 a été marquée par des contestations populaires en RDC et au Burundi inhérentes aux élections présidentielles à venir (en RDC) et passées (scrutin de fin juillet fortement contesté par l'opposition et une partie de la Communauté internationale au Burundi).

³⁸ Paix et sécurité humaine notamment, thèse développée par Privat Rutazibwa, « Paix et sécurité dans la région des Grands Lacs : le défi ignoré », 28 juin 2013, disponible à l'adresse suivante : <https://umuvugizi.wordpress.com/2013/06/28/paix-8887662332/> (consulté le 02 décembre 2015).

diverse. Selon l'institut de sondage Gallup, le Rwanda s'est classé premier au monde sur 148 pays en 2012 avec 92% des citoyens qui se sentent en sécurité, la RDC quant à elle s'est classée 143^{ème} avec 32% de ses citoyens qui se sentent en sécurité. La Burundi quant à lui s'est classé au milieu de la liste avec 65% de citoyens se sentant en sécurité. Au regard de l'accès à la nourriture et au logement, selon la même enquête, le Burundi et la RDC se classaient respectivement à la 143^{ème} et 142^{ème} place avec 68% et 67% de la population n'ayant pas les moyens de satisfaire ces besoins³⁹. Des trois Etats, seul le Rwanda reste le mieux loti, puisque le pays apparait encore à la deuxième place derrière Singapour avec un indice réduit (12%) de perception de la corruption du gouvernement par les citoyens. Le PNUD, dans son rapport sur le développement humain, classe le Rwanda 166^{ème}, le Burundi 185^{ème} et la RDC 187^{ème} sur 187 Etats sur son indice de développement humain. Cet indice est en effet bâti sur trois dimensions que sont la santé, l'éducation et le niveau de vie. Pour ce qui est des revenus, 76,8% des rwandais vivaient avec moins de 1,25 dollar par jour, 81% des burundais et 59,2% des congolais étant dans ce cas. Au regard du PNB par habitant, celui du Rwanda était de 570 dollars, celui du Burundi de 250 dollars celui de la RDC de 190 dollars. Au regard enfin du ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté, le Rwanda arrive encore en tête du trio puisqu'il est de 44,9% en 2011, le Burundi en seconde position avec 66,9% en 2006, et la RDC en dernière position avec 71,3% en 2006.

Les Etats se sont aussi engagés dans des politiques de concertations bilatérales sur le plan de la paix et de la sécurité. Entre la RDC et le Rwanda, la signature des accords de Lusaka le 10 juillet 1999 et de Pretoria du 30 juillet 2002 a en effet conduit au désengagement total du Rwanda suite à la deuxième guerre du Congo (1998-2002), par notamment le retrait du dernier soldat rwandais du territoire congolais le 05 octobre 2002. Par ailleurs, les deux pays ont conclu des accords qui se sont soldés par des opérations conjointes à l'instar notamment de celle portant le nom de code « Umoja Wetu » (notre unité) qui s'est déroulée du 20 au 25 février 2009 sur le territoire de la RDC pour neutraliser les FDLR rwandais. Ce rapprochement a aussi porté ses fruits le 22 janvier 2009, quand Laurent NKunda, commandant de la CNDP (groupe armé congolais qui lutte selon son chef pour la justice dans le pays)⁴⁰ est arrêté sur le sol rwandais par l'armée rwandaise. Ce rapprochement militaire entre les deux pays s'est accompagné d'avancées sur le plan diplomatique avec la nomination d'un nouvel ambassadeur rwandais à Kinshasa (capitale de la RDC) en mai 2009, Kinshasa nommant son ambassadeur à Kigali (capitale du Rwanda) peu après.

Ces traumatismes dont souffre cette région ont amené tout naturellement de voir le rétablissement de la paix et de la sécurité sous dans une dimension régionale. SI ce fut le cas avec les trois Etats objets de notre étude. La Communauté internationale (ONU, UA) et plus spécifiquement la CIRGL par des initiatives ont tenté de trouver des solutions durables à ce conflit.

³⁹ Chiffres tirés de P. Rutazibwa, op.cit.,

⁴⁰ La RDC, pays vaste, est engluée dans dynamique de guerre et paix dans le Nord et le sud Kivu, avec le CNDP devenu le M23, groupes avec lesquels toutes les initiatives (paix et intégration dans l'armée nationale congolaise –les FARDC- n'ont pas eu le succès escompté. L'Est du pays, région riche en matières premières, est une vraie poudrière en atteste la présence de la MONUSCO (Mission des Nations unies pour la stabilisation du Congo).

Au regard des initiatives de l'ONU et de l'UA, ces dernières au début des années 1993 ont fait preuve de grande mollesse, l'ONU étant distante et l'OUA qui a précédé l'UA souffrant de manque de moyens tant financiers que militaires⁴¹. Cette passivité a entraîné dans les trois pays des guerres, 1993 au Burundi, 1994 au Rwanda (génocide) et en 1996 l'avancée de l'ADFL au Congo (Zaire à l'époque) qui a entraîné la chute du régime de Mobutu. Ces organisations ont depuis changé leur fusil d'épaule.

Signalons la signature à Addis Abeba (Ethiopie) le 24 février 2013 d'un accord cadre pour la paix conclus sous les auspices de l'ONU, la Commission de l'UA la SADC et la CIRGL garants de son application. Cet accord visait la RDC et sa région et engage les autorités de la RDC à reformer leurs forces de sécurité afin de réaffirmer l'autorité de l'Etat à l'Est du pays, ainsi qu'à mener des réformes constitutionnelles de fond. Les pays de la région s'engagent de leur côté à respecter la souveraineté.

L'implication ferme des Nations unies en vue d'une résolution de la crise des Grands Lacs date de 2000. En effet, le Conseil de Sécurité de l'ONU, par les résolutions 1291 et 1304 a appelé à la tenue d'une Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs (CIRGL). Cette conférence fut établie la même année conjointement par le Secrétariat des Nations unies et l'Union africaine à Nairobi au Kenya. Le 20 novembre 2004, les onze chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres ont adopté à l'unanimité la déclaration sur la paix la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs à Dar es Salam (Tanzanie).

L'UA, surtout préoccupée par la crise actuelle qui secoue le Burundi, à l'instar des Nations unies s'est impliquée dans la voie de la paix et de la stabilité dans cette région au travers notamment de la nomination en 2015 du sénégalais Ibrahim Fall⁴² comme envoyé spécial dans la région des Grands Lacs. Notons aussi, toujours sur le Burundi, la résolution du Conseil de paix et de sécurité de l'UA adoptée en sa 515^{ème} réunion tenue le 13 juin 2015. Cette résolution rappelle le rôle joué par les Nations unies, les organisations régionales, la CAE (Communauté de l'Afrique de l'Est), la CEEAC, la CIRGL, réaffirme conviction de l'UA d'un dialogue et le consensus et le respect de la Constitution du Burundi comme outils d'une résolution de la crise dans le pays.

Au plan strictement régional, c'est la CIRGL qui est en première ligne. En effet, elle est l'expression d'un effort concerté des pays de la région en vue de la promotion de la paix et de la stabilité dans la région. Elle prend ainsi officiellement naissance le 15 décembre 2006 par la signature à Nairobi du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs. Ce pacte comprend la déclaration de Dar es Salam, ainsi que quatre

⁴¹ L'OUA, pour ce qui est du Burundi simplement œuvré à la création de la MIPROBU (Mission internationale de protection et d'observation pour le rétablissement de la confiance au Burundi) qui a été victime de la faiblesse de ses moyens et du scepticisme des burundais peu enclins à accepter un force étrangère sur leur sol.

⁴² Membre de la mission de haut niveau de l'UA qui s'est rendue au Burundi.

programmes d'action⁴³ et dix protocoles⁴⁴ et a surtout ouvert la voie à la mise en œuvre et la création du Secrétariat exécutif de la CIRGL à Bujumbura (Burundi), inauguré en mai 2007.

Ainsi depuis sa mise en place, la CIRGL au regard de son programme d'action et de ses protocoles, s'est notamment impliquée dans le programme de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des ressources naturelles, dans le développement des outils visant à améliorer la transparence dans des secteurs comme la certification régionale des ressources régionales et particulièrement dans le suivi des processus électoraux. En effet, l'impératif démocratique devient la norme et l'organisation d'élections libres transparentes s'impose dans la région. Sur le plan économique, la CIRGL a initié des projets en collaboration avec la CEA (communauté économique africaine) et les autres CER (communautés économiques régionales) régionales, notamment un programme régional de sécurité alimentaire. Ce programme a été adopté en 2013. La CIRGL était en 2013 en pourparlers avec les CER de la région et la BAD dans le but de démarrer le processus de préparation des projets d'infrastructure de développement . Sur le plan humanitaire et social, la CIRGL a mis en place un fonds fiduciaire alimenté par les pays membres et les partenaires. Sur la lutte contre les violences sexuelles, un plan d'action à court et moyen terme a été adopté.

Pour clore notre étude, si l'Afrique des Grands Lacs, depuis les indépendances des années 1960, souffre d'une instabilité chronique, ce qui en fait le ventre mou de l'Afrique, c'est depuis une vingtaine d'années que des tensions ont pris une tournure plus que dramatique. Le génocide rwandais de 1994 l'atteste à juste titre. Ces tensions sont multidimensionnelles, politiques, économiques ethniques, ce qui rend leur résolution difficile. Les trois Etats objets de notre étude, la Communauté internationale, les organisations régionales comme la CIRGL ne ménagent pas leurs efforts pour rétablir de manière durable la paix et la sécurité sociale, économique et politique. Ces initiatives s'avèrent être un chemin difficile, les tensions actuelles au Burundi en étant l'illustration. Ce qui fait que cette région est dans une situation de ni paix ni guerre.

⁴³ Paix et sécurité, démocratie et bonne gouvernance, développement économique et intégration régionale et les questions humanitaires et sociales.

⁴⁴ Celui sur la non agression et la défense mutuelle, sur la démocratie et la bonne gouvernance, sur la prévention et la répression du crime de génocide, sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, sur la zone spécifique de construction et de développement, sur la prévention et la répression des violences sexuelles à l'égard des femmes et des enfants , sur la protection et assistance aux personnes déplacées, sur les droits à la propriété des déplacés et enfin celui sur la gestion de l'information et de la communication.